



Bowling de Châlons en Champagne



TOURNOI Triplette Mixte HANDICAP Du 14 et 15 Janvier 2023 Organisé par le Bowling Club Chalonnais

Ce tournoi national Triplette Mixte HANDICAP, homologué par la F.F.B.S.Q., est ouvert aux 14 premières équipes dont les joueuses et joueurs sont en règle avec celle-ci (formation de l'équipe : 1 joueuse et 2 joueurs ou 2 joueuses et 1 joueur)

Le centre d'accueil est : **CHALONS BOWLING**
1 rue Michel Ménard
51000 Châlons en Champagne
tel 03 26 22 75 00

Plan d'accès, liste des engagés sur www.chalonsbowling.com

L'engagement est de 240.00 € par triplette, à régler à l'ordre du Bowling Club Chalonnais à envoyer au bowling.

Les engagements des équipes seront considérés comme fermes et définitifs, après réception d'un chèque de 240.00 € qui sera mis à l'encaissement à compter du 9 janvier 2023.

Le handicap (80% de la différence à 220) est calculé individuellement et non en équipe. Il est limité à 80 par joueur. La moyenne prise en compte est lue dans le listing en vigueur au 14 janvier 2023.

Chaque triplette rencontrera chaque autre équipe (Petersen de 13 lignes).
Les pistes de départ seront attribuées pour limiter les confrontations d'un même club lors des derniers matchs.
Les équipes doivent être présentes 30 minutes avant l'horaire de chaque tour.
Durant toute la compétition, les règlements de la FFBSQ seront en vigueur.

Une bonification de 90 quilles sera attribuée à l'équipe par match gagné ou 45 quilles en cas d'égalité.

En cas d'égalité au classement final, priorité au plus petit handicap puis en cas de nouvelle égalité, le résultat du match en opposition départagera les équipes.

A l'issues des 13 lignes, la 1^{ère} équipe du classement rencontrera la 2^{ème} pour se disputer la victoire sur 2 lignes en baker system : 1 point par match handicap gagné (0.5 point en cas d'égalité) et 1 point sur le total quille handicap des 2 matchs. En cas d'égalité au total quilles des deux matchs de classement, l'équipe ayant le plus petit handicap emportera le point du total quilles.
Idem pour la 3^{ème} équipe contre la 4^{ème} etc..

Le handicap de l'équipe pour les matchs de classement sera égal à la moyenne des 3 handicaps des joueurs de l'équipe arrondi à l'entier inférieur.
En cas d'égalité au total quilles des deux matchs de classement, l'équipe ayant le plus petit handicap emportera le point du total quilles.

Le Directeur du tournoi est M.Alain CHAMPY.

Horaires de chaque phase = début des boules d'essais.

Pistes reconditionnées avant chaque tour

Samedi 14 Janvier 2023	09h30	: 4 matchs
	12H30	: pose déjeuner et reconditionnement
	14h30	: 5 matchs
Dimanche 15 Janvier 2023	9h00	: 4 matchs + matchs de classement
	12h45	: Remise des récompenses

BILAN FINANCIER

Recettes :	14 équipes	3 360,00 €		
	sponsor	600,00 €	Total :	3 960,00 €
Dépenses :	574 lignes à 3,20€			1 836,80 €
	Frais organisation			183,20 €
	Frais d'arbitrage			90,00 €
	Indemnités de déplacement			1 850,00 €
	TOTAL			3 960,00 €

Indemnités de Déplacement

par match gagné	10 €
par match en cas d'égalité	5 €
Total pour les 105 matchs	1 050 €

1er	240 €	4ème	120 €
2ème	200 €	5ème	80 €
3ème	160 €		